

Image not found or type unknown



Héritage successoral entre le papa et les 3 enfants

Par **alezan**, le **11/09/2010** à **14:35**

Bonjour, Mon papa veuf depuis 6 ans, âgé de 86 ans met son appartement en vente, comment se fera le partage entre lui et les 3 enfants dont je fais partie. A quoi ai-je droit ? Et, que val-t-il advenir des meubles puis que celui-ci est en maison de retraite ? Merci pour votre réponse sûre.

Par **amajuris**, le **11/09/2010** à **15:19**

bjr, s'il est seul propriétaire de son appartement, il peut le vendre et faire ce qu'il veut de l'argent. Si l'appartement était un bien de la communauté existante entre votre père et mère décédée la vente ne pourra se faire sans l'accord des enfants car les enfants ont hérités de la part de votre mère.